

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 24 mai 2018 à 19 h 30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Ville Saint-Georges

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

André Roy, représentant de Saint-Martin

Alain Quirion, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Jeannot Drouin, représentant de Lac Poulin

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Dominique Goulet-Roy, représentante de Saint-Philibert

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5115-18

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur André Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

En modifiant l'item 12 pour Achat mât et roues (chariot élévateur)

Et en y ajoutant les items suivants :

16.1 Politique de travail

16.2 Embauche

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5116-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 19 AVRIL 2018

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent

APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 19 avril 2018 soit accepté en y apportant la modification suivante : Rajouter Monsieur Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper, présent.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 24 mai 2018;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'avril 2018;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'avril 2018, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5117-18

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants :
C/P : 262 881,20 \$, salaires : 44 421,42 \$, pour un montant total de
307 302,62 \$.**

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

RÉSOLUTION NO : 5118-18

CORRECTION RÉSOLUTION #5080-18

CONSIDÉRANT qu'une résolution portant le numéro 5080-18, pour l'acceptation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, a été adoptée le 22 février 2018;

CONSIDÉRANT que le nom de Madame Franceska Roy a été mentionné dans cette résolution;

CONSIDÉRANT que l'on n'aurait pas dû retrouver ce nom dans cette résolution;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE la correction suivante soit apportée à la résolution #5080-18 :
«Retirer le nom de Madame Franceska Roy».**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5119-18

MODIFICATION RÉSOLUTION #5102-18

CONSIDÉRANT qu'une résolution concernant le système téléphonique a été adoptée le 22 mars 2018;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le 3e Considérant de la résolution #5102-18 adoptée lors de la réunion du 22 mars 2018 soit retiré.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5120-18

EMBAUCHE DE MADAME MARIE-MICHELLE PAQUET

CONSIDÉRANT que nous avons besoin d'une deuxième personne, à temps partiel, au poste de pesée;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Michelle Paquet a démontré un intérêt pour le poste;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil embauche, rétroactivement au 05 mars 2018, Madame Marie-Michelle Paquet, domiciliée au 325, 21^{ième} rue à Ville Saint-Georges, afin d'occuper le poste de préposée à la balance, et ce, à temps partiel régulier, selon les besoins;

QUE Madame Paquet soit rémunérée selon le taux salarial de 14,00 \$ / heure + 4 \$ / heure pour travail le samedi (selon l'article 19.3 de la Politique de travail du personnel régulier de la Régie adoptée le 20 mars 2014, résolution # 4517-14).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 5121-18

PROJET DE VITRINE TECHNOLOGIQUE

CONSIDÉRANT que le projet de vitrine technologique, présenté par Viridis, sera implanté sur le site de la Régie Intermunicipale;

CONSIDÉRANT que ce projet pilote vise l'atteinte même des objectifs du Plan de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan (PGMR), c'est-à-dire, diminuer l'enfouissement et revaloriser les matières organiques;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT, Monsieur Gilles Pedneault vote contre

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil appuie le souhait de la MRC Beauce-Sartigan de voir ce projet se réaliser et autorise les démarches nécessaires visant l'implantation de celui-ci sur le site de la Régie.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

DOSSIER SULFATE FERRIQUE

Des informations et discussions sont partagées concernant le dossier du sulfate ferrique. L'option du réservoir refait surface, dû au fait de la forte augmentation du produit en tête. Les membres du conseil autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à étudier plus en détails ce dossier.

ACHAT D'UN CAMION ROLL-OFF

Des informations et discussions sont partagées concernant le dossier de l'achat éventuel d'un camion roll-off. Vu l'augmentation de l'achalandage à l'écocentre, on note que les conteneurs se remplissent rapidement et ainsi, ils doivent être vidés de façon régulière. Dans le moment, nous utilisons les services d'un entrepreneur externe. Cette façon doit être revue car elle n'est pas efficace au maximum. Les membres du conseil autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à étudier plus en détail ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5122-18

ACHAT DE CONTENEURS 8 VERGES

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Régie n'avait plus que 3 conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes en inventaire et qu'elle a un grand nombre de demandes pour de tels conteneurs;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 04 mai 2018 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 1 550,00 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, à commander chez MG Distribution, neuf (09) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes au prix de 1 550,00 \$ plus taxes l'unité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5123-18

ACHAT MÂT SPÉCIAL ET ROUES (CHARIOT ÉLEVATEUR)

CONSIDÉRANT que la Régie a acheté dernièrement un chariot élévateur;

CONSIDÉRANT qu'à court terme, la Régie installera un système d'étagères à l'écocentre pour maximiser l'espace d'entreposage;

CONSIDÉRANT qu'il faut également poser des roues pleines sur le chariot élévateur pour éviter les crevaisons, vu la présence constante de clous sur le terrain du site;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre d'Équipements E.M.U. pour l'achat de mât et de roues pleines pour le chariot élévateur;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5124-18

FORMATION ADMQ

CONSIDÉRANT que Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier, est membre de l'association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de formation en ligne élaboré par l'ADMQ permet aux directeurs généraux déjà en poste, comme à la relève, d'acquérir les connaissances nécessaires pour exercer la triple fonction de directeur général et secrétaire-trésorier dans un monde exigeant et en constante évolution;

CONSIDÉRANT que la réussite des six cours de certification (tous disponibles) mène à l'obtention du titre de *Directeur municipal agréé (DMA)*;

CONSIDÉRANT que ces cours constituent les essentiels à maîtriser pour toute personne désirant accomplir avec efficacité et performance les fonctions et les responsabilités de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier, s'est montré fort intéressé par ces formations;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier à la Régie, à suivre ces formations et accepte de déboursier tous les frais qui s'y rattache.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5125-18

DEMANDE DE BPR (HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES)

CONSIDÉRANT que de nombreuses problématiques imprévues sont survenues, notamment le niveau élevé des eaux de lixiviation dans la cellule et les clés d'ancrage des zones à recouvrir qui ne sont pas droites;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de leur mandat de surveillance et d'assistance, la Régie a demandé au surveillant de chantier de BPR si c'était possible de fournir l'assistance nécessaire pour adresser les problématiques spécifiques observées et un plan d'action pour les régler;

CONSIDÉRANT que ces activités ne sont pas prévues à la portée du mandat de BPR;

CONSIDÉRANT que la firme BPR nous demande un montant de départ de 7 500, 00 \$ (temps et matériel) afin de nous fournir l'assistance demandée;

CONSIDÉRANT que pour la firme BPR, le mandat de surveillance à temps partiel pour le projet de construction et de recouvrement final de cellules est d'une durée de 10 semaines;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, BPR a effectué 4 semaines de surveillance à temps partiel, de sorte qu'il reste 6 semaines pour arriver au terme de ce qui était défini dans le mandat;

CONSIDÉRANT que le calendrier révisé de GNP pour les travaux à effectuer en 2018 précise que 16 semaines sont requises pour terminer les travaux (voir ci-joint). Si les travaux se déroulent comme prévu, il y aurait donc 10 semaines de surveillance supplémentaires qu'il faudrait autoriser;

CONSIDÉRANT que selon les termes de l'offre de services de BPR datée du 22 mars 2017, le montant forfaitaire établi par semaine de surveillance supplémentaire à temps partiel est de 5 220,00 \$ par semaine;

CONSIDÉRANT que 10 semaines de surveillance supplémentaires pourraient s'avérer requises selon le calendrier révisé de l'entrepreneur, l'augmentation du budget à prévoir pour les services de BPR serait de 52 200,00 \$;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les deux demandes de BPR selon les montants de 52 200 \$ et 7 500 \$ pour les services offerts;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5126-18

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL 2019-2023

CONSIDÉRANT que Messieurs Éric Maheux et Marcel Busque, respectivement directeur général et secrétaire-trésorier et président de la Régie, se sont entendus avec les employés pour l'application d'une politique de travail du personnel régulier de la Régie, incluant les augmentations et ajustements salariaux pour une durée de cinq (5) ans, soit de 2019 à 2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les recommandations faites par Messieurs Maheux et Busque dans le dossier du renouvellement de la politique de travail du personnel régulier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, pour la période comprise entre le 01 janvier 2019 et le 31 décembre 2023, incluant l'ajustement salarial consenti à Madame Josée Larivière, adjointe administrative et Monsieur Pierre Paquet;

QUE Monsieur Marcel Busque, président et Monsieur Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier, soient tous deux (2) autorisés à signer pour et au nom de la Régie cette politique de travail.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5127-18

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER

CONSIDÉRANT que les activités de la Régie sont en constante évolution;

CONSIDÉRANT qu'un urgent besoin de main-d'œuvre se fait sentir;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise Monsieur Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'embauche d'un journalier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5128-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Poulin
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21 h 19.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

MARCEL BUSQUE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ERIC MAHEUX